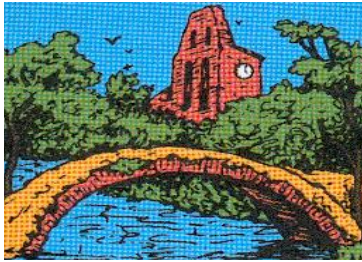


DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE GARONNE



Téléphone : 05 61 90 21 54
Télécopie : 05 61 90 41 88

E mail : mairie.gensac-sur-garonne@wanadoo.fr
Site internet : mairie-gensac-sur-garonne.fr

GENSAC INFO

Avril 2019

PAYS SUD TOULOUSAIN

ACHAT GROUPÉ D'ÉNERGIES DU PAYS SUD TOULOUSAIN



Inscription gratuite et
sans engagement
Jusqu'au 20 mai

Réalisez des économies sur le coût
de l'électricité, du gaz, des pellets
et des vélos à assistance électrique

Offre d'énergie renouvelable

www.payssudtoulousain-energie.fr

05 36 17 00 71

info@payssudtoulousain-energie.fr



Objectifréno



wikipower

CÉRÉMONIE DES VŒUX

La traditionnelle cérémonie des vœux a réuni le village autour de la galette.



COMITÉ DES FÊTES

2019 promet d'être festif au vu du programme concocté par notre comité des fêtes très dynamique :

le 06 Avril :

Soirée Aligot

le 15 Juin :

Repas de la Saint Jean et son Feu

le 30 Juin :

Vide grenier

Du 15 au 17 Août :

Fête du village

Le 29 Septembre :

Vide grenier

Le 19 Octobre :

Soirée Moules Frites

L'équipe du comité des fêtes attend vos candidatures pour venir enrichir ses actions tout au long de l'année.

RONDE DE L'ISARD

La Ronde de l'Isard est une course cycliste internationale à étapes, réservée aux espoirs de 19 à 23 ans. Cette édition 2019 est prévue sur 4 étapes du 23 au 26 mai 2019, elle passera sur la commune le 1er jour (D62).

ELECTIONS EUROPEENNES

Les prochaines élections européennes se dérouleront le **dimanche 26 mai 2019.**

Après les élections de 2014, la France disposait de 74 sièges au [Parlement européen](#).

Suite au Brexit, après les élections de mai 2019, elle disposera de 74 sièges +5, soit 79 eurodéputés.

BRUITS DE VOISINAGE

Source de l'article: Extrait de l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (...) ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

Pour consulter l'intégralité de l'arrêté préfectoral concernant les nuisances sonores, cliquez sur le lien suivant: [Télécharger le fichier «Arrêté préfectoral Nuisances sonores.pdf» \(204.4 KB\)](#)

TIMBRE FISCAL

Jusqu'à présent, les timbres fiscaux étaient papier et pouvaient être achetés en trésorerie.

A compter du 3 décembre 2018, les usagers doivent acheter le timbre fiscal électronique sur le site timbres.impots.gouv.fr ou chez les buralistes agréés.

A compter du 1er janvier 2019, le timbre fiscal papier est supprimé en métropole. La trésorerie ne peut pas délivrer le timbre fiscal.

FERMETURE DE CLASSE

L'Académie de Toulouse a décidé, que compte tenu des effectifs d'élèves prévus pour la rentrée scolaire 2019 du R.P.I. Le Plan, Saint-Michel, Gensac, de fermer une classe à l'école primaire de Gensac. Une rencontre est prévue au Rectorat d'ici le mois de mai pour confirmer ou infirmer cette décision.

Il ne restera donc qu'une classe avec 3 niveaux : CE2, CM1 et CM2.

SITE INTERNET GENSAC

Nous vous rappelons que la commune s'est doté d'un site internet mis à jour régulièrement pour vous communiquer des informations pratiques et utiles au quotidien.

N'hésitez pas à le consulter : Tapez "GENSAC SUR GARONNE" sur votre moteur de recherche, cliquez sur le lien associé à notre site.

CARNAVAL

Carnaval De Gensac

Pour la première réédition du carnaval de Gensac, nous avons réuni une vingtaine d'enfants venus de Saint-Christoub, Le Plan et Gensac.

Pour l'occasion, nous avons commencé par un défilé dans les rues,



Suivi d'un concours de dessin sur le thème « Arlequin », Tous nos petits artistes se sont mis à l'oeuvre pendant l'atelier,



Une fois les chefs d'oeuvres terminés, nous avons dégusté les succulents gâteaux préparés par les mamans.



Pour terminer cet après-midi, nous avons réuni un jury pour désigner les 3 meilleurs dessins, le choix fût très difficile, car ils étaient tous superbes. Au final nous avons choisi :

Manon, Gans, Noémie, Gans et Tia, Sans qui sont reparties chacune avec un cadeau.

Mais bien sûr, nous avons pensé à récompenser les autres enfants, car chez nous il n'y a pas de perdant !!!!

Un grand merci à Mr le Maire, qui a mis gracieusement à notre disposition la Salle des fêtes.

A l'année prochaine !!!



*Grande chasse aux œufs
À Gensac s/ Garonne...*

Lundi 22 avril 2019

De 14h30 à 17h00 Place du village

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents

*Pour se remettre de cette chasse aux œufs
Un goûter sera organisé
pour nos petits chasseurs*

*Chacun apportera
une gourmandise & une boisson à partager*

Renseignements au

06.51.84.73.36

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Suite à la collecte des encombrants effectuée le 14/03/2019 sur la commune, la Communauté de communes du Volvestre tient à rappeler quelques informations :

1-L' INSCRIPTION pour pouvoir bénéficier de la collecte des encombrants est OBLIGATOIRE auprès de :

=> au service **ENVIRONNEMENT** au **07.52.62.96.68** ou environnement@cc-volvestre.fr

OU

=> Service **ACCUEIL** au **05.61.90.80.70** ou contact@cc-volvestre

Le nom, prénom, adresse exacte et le numéro de téléphone du demandeur seront communiqués ainsi que la liste exacte précisant la nature et la quantité des objets déposés

en vue de la collecte.

Les collectes s'effectuent toujours le jeudi.

Ne seront prises en compte que les demandes de collecte enregistrées selon cette procédure le mercredi précédant la collecte à 12 heures.

2- DEFINITION DES ENCOMBRANTS

Ce sont les déchets ménagers trop lourds ou trop volumineux pour être pris en charge dans le cadre de la collecte habituelle des ordures ménagères et pour être apportés en déchetterie :

- les gros appareils ménagers usagés
- les meubles usagés
- tous les gros objets utilisés dans une maison à usage d'habitation, qualifiés de "monstres".

Sont refusés :

- les ordures ménagères
- les cadavres d'animaux et déchets issus des abattoirs
- les déchets végétaux
- les déblais et gravats
- les télévisions et écrans
- les véhicules hors d'usage, carcasses, remorques, machines agricoles
- le verre (vitres, pare-brise)
- les pneumatiques
- le fil barbelé
- le bois de démolition (charpente, ...)
- les déchets légers et de petite taille pouvant être transportés dans un véhicule de tourisme
- les objets volumineux contenant des liquides (cuve pleine, ...) ou produits susceptibles d'être dangereux.

REMISE DES CONTENEURS

La Communauté de communes du Volvestre nous informe qu'à partir du 27 février 2019, la permanence pour la remise des conteneurs ordures ménagères (bacs gris) et conteneurs recyclables secs (bacs jaunes) se tiendra le :

MERCREDI MATIN de 8h30 à 12h00

111 avenue de Toulouse 31390 CARBONNE

**Pour toute demande et renseignement complémentaire contactez le
07.52.62.96.68**

DECHETTERIES

La Communauté de Communes du Volvestre met à la disposition de ses administrés deux déchetteries située à Carbonne et Montesquieu Volvestre.

Elles sont accessibles à l'ensemble des habitants, quelque soit leur commune d'origine.

La déchetterie est un lieu ouvert gratuitement aux particuliers pour le dépôt sélectif des déchets dont ils ne peuvent se défaire de manière satisfaisante dans le cadre du service de la collecte des ordures ménagères du fait de leur encombrement, de leur quantité, et/ou de leur nature.

La déchetterie est exploitée pour répondre à 3 objectifs principaux :

- prévenir la création de dépôt sauvage sur le territoire de la Communauté et supprimer les dépôts existant.
- permettre aux habitants d'évacuer dans de bonnes conditions des déchets non collectés par le service des ordures ménagères
- économiser les matières premières en participant au recyclage de certains déchets tels que ferrailles, plastiques, huiles usagées, verres, papiers et cartons.

Pour accéder aux déchetteries, vous devez vous munir d'une carte délivrée par votre mairie ou bien par nos services. Afin de l'obtenir, vous devez fournir :

- la carte grise du véhicule
- un justificatif de domicile.

Les déchetteries sont ouvertes au public de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 18H00.

AMICALE DES AÎNES DE RIEUX VOLVESTRE

LOTOS

AVRIL	Mercredi 11 : loto à la salle du Plan d'eau à RIEUX VOLVESTRE
MAI	Mercredi 22 à 14h30 : loto à la salle des fêtes De GENSAC SUR GARONNE

SORTIES :

AVRIL	Samedi 23 : Croisière sur le LOT ROQUEFORT
	Samedi 27 : BOSSOS
MAI	Samedi 22 : A la découverte de CASTRES et du Pastel
JUIN	Samedi 1er : PAS DE LA CASE

RENSEIGNEMENTS: 06 11 91 17 42

GARDES MEDECINS : SOIRS, WEEK-END, JOURS FERIES

En cas d'urgence médicale, le soir de 20h à 8h, le week-end du samedi midi au lundi 8h, les jours fériés : deux numéros.

- Vous êtes malade et le cabinet de votre médecin traitant est fermé : appelez le **39 66**
- si vous pensez qu'une vie est en danger : appelez immédiatement le **15** (SAMU)

Le médecin régulateur évaluera votre état de santé et vous orientera :

- vers le centre hospitalier le plus proche avec les moyens appropriés (véhicule personnel, ambulance, pompiers, SAMU)
- vers la Maison Médicale de Garde de PEYSSIES située à la maison de retraite de PEYSSIES
- vous enverra un médecin mobile
- vous donnera des conseils en attendant la consultation de votre médecin de famille.

ATTENTION : la Maison Médicale de Garde de PEYSSIES ne pourra pas vous recevoir si vous n'avez pas appelé le **39 66** ou le **15**.

TRIO PASSO CANSOUM

Ce dimanche après midi bien ensoleillé à Gensac sur Garonne, les marcheurs et marcheuses du Foyer Rural de Rieux ont réuni, encore une fois, le Comminges et le Volvestre dans l'église autour du Trio Passo Cansoun avec Marcel, guitare et chant, Eric clavier, guitare et chant et Fabien, accordéon. Et c'est avec un grand plaisir rempli d'émotions qu'ils nous ont fait traverser les Pyrénées en chansons en passant par le Saussat, le Cagire, Pau, le Couseran et les chevaliers cathares etc... et un final rassemblant tout le public pour le " Se Canto " avant d'aller partager le pot de l'amitié offert par la municipalité de Gensac et le Foyer rural de Rieux .

Un grand merci aux chanteurs et au public venu nombreux pour ce beau moment de partage et de souvenir pour notre ami Jacky disparu dans ces belles Pyrénées qu'il chérissait tant.

Encore merci à l'équipe municipale pour l'aide à l'occasion de cet événement.

Avec mes sincères salutations
Marinette Laporte
Vice Présidente du Foyer Rural de Rieux



VOITURES VENTOUSES



Même sur une place gratuite, après 7 jours le stationnement devient gênant !



Au delà de 7 jours c'est 35€ d'amende, ensuite c'est la journée !

© VOITURE V080

VOITURE VENTOUSE



**Cette place était gratuite...
...elle a fini par vous couter cher !**

Au delà de 7 jours c'est 35€ d'amende, ensuite c'est la journée !

© VOITURE V080

Les voitures ventouses doivent être enlevées car elles sont devenues gênantes pour les autres automobilistes qui désirent se garer.

Lorsque la balayeuse passe pour nettoyer les rues, si les voitures ventouses sont toujours en stationnement, leur propriétaire aura l'obligation de nettoyer l'emplacement occupé par cette dernière.

PERMIS AM

A partir du 1er mars 2019, l'apprentissage du permis AM (anciennement BSR) connaît quelques nouveautés.

Le permis AM est destiné à la conduite de cyclomoteurs et de voitures sans permis.

La durée de formation minimum obligatoire passe de 7h à 8h, étalées sur deux demi-journées, la durée maximale d'apprentissage par jour étant maintenant limitée à 4h. Cette heure supplémentaire sera consacrée à la sensibilisation aux dangers de la route. Les mineurs devront impérativement être accompagnés d'un parent ou d'un représentant légal afin de les impliquer.

L'autre grande nouveauté concerne l'équipement. Désormais, l'équipement de base est obligatoire pour pouvoir passer la formation pratique. Tout élève devra alors être équipé:

- D'un casque de type homologué
- De gants adaptés à la pratique de la moto
- D'un blouson ou d'une veste manches longues
- D'un pantalon ou d'une combinaison
- De bottes ou de chaussures montantes

En cas d'équipement non conforme, la formation ne pourra avoir lieu.

Enfin, la durée de formation pratique est plus souple. Il s'agit d'une heure minimum pour la formation « plateau » (hors circulation) et de trois heures minimum pour la formation sur route. La somme des deux doit être d'au moins six heures. L'élève aura un livret d'apprentissage qui lui sera remis dès l'inscription à la formation pratique.

ETHYLOTEST ANTIDEMARRAGE

Après une expérimentation dans sept départements (Drôme, Finistère, Loiret, Manche, Nord, Vendée et La Réunion), les préfets de tous les départements ont la possibilité désormais de demander à certains automobilistes contrôlés en situation d'alcoolémie d'installer dans leur véhicule un éthylotest antidémarrage (EAD) en alternative à une suspension de permis de conduire.

Ce dispositif qui peut concerner les personnes présentant une alcoolémie supérieure à 0,8g/l oblige les conducteurs à ne conduire que des véhicules équipés d'EAD pendant 6 mois (le tribunal pouvant décider de prolonger cette obligation sur une durée de 5 ans).